

CNC normes comptables

ACTIVITÉS DU CONSEIL DES NORMES COMPTABLES DU CANADA ET DE SES PERMANENTS

DÉCEMBRE 2009

DANS LE PRÉSENT NUMÉRO

- Message de la présidente
- Ouvrir la voie pour le basculement aux IFRS
- Nous livrons la marchandise : nouvelles normes pour les entreprises à capital fermé
- Décision provisoire quant au choix des normes pour les OSBL
- Avis des experts canadiens en sociétés de placement
- Nouvelles délibérations du CNC sur les commentaires reçus au sujet des régimes de retraite
- Le CNC met sur pied un Groupe de discussion sur les IFRS
- Instruments financiers : nouvelles orientations

Pour vous tenir au fait des activités du CNC, y compris la publication de tous les exposés-sondages, abonnez-vous à notre service d'avis par courriel sur le site Web du CNC à l'adresse www.cncanada.org, sous la rubrique **Demeurez informé!**



MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE



Depuis septembre 2009, le Conseil des normes comptables et ses permanents ont poursuivi leurs efforts pour tenir les parties prenantes au courant des activités du Conseil.

La plupart des efforts ont porté sur la diffusion d'informations à l'externe afin que toutes les entreprises ayant une obligation d'information du public comprennent les mesures qu'elles devront prendre pour appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) en 2011. Une webémission à l'intention des petites sociétés ouvertes que nous avons présentée conjointement avec le Conseil canadien sur la reddition de comptes, s'est avérée une activité particulièrement réussie. Cette webémission a été archivée et peut être consultée ici. Nous avons également pris la parole dans le cadre de divers colloques, certains d'intérêt général et d'autres orientés vers des secteurs d'activité particuliers, comme le secteur des activités à tarifs réglementés, ou vers des auditoires particuliers, comme les membres des comités d'audit.

D'autres activités d'information ont porté sur l'élaboration de nos réponses aux propositions formulées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Dans le cas des projets les plus importants, nous tenons des tables rondes qui permettent aux gens de discuter des questions soulevées dans les exposés-sondages et de cerner les questions et les préoccupations qui devraient être abordées dans les lettres de commentaires. En novembre dernier, nous avons tenu une table ronde sur nos propres propositions visant à réviser les normes applicables aux régimes de retraite.

D'autres activités d'information ont porté sur l'élaboration de nos réponses aux propositions formulées par l'International Accounting Standards Board (IASB). Dans le cas des projets les plus importants, nous tenons des tables rondes qui permettent aux gens de discuter des questions soulevées dans les exposés-sondages et de cerner les questions et les préoccupations qui devraient être abordées dans les lettres de commentaires. En novembre dernier, nous avons tenu une table ronde sur nos propres propositions visant à réviser les normes applicables aux régimes de retraite.

Toutefois, la nouvelle la plus importante du trimestre est sans contredit l'achèvement des nouvelles normes comptables pour les entreprises à capital fermé, qui constitueront la Partie II du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* restructuré. Le Conseil était déterminé à respecter son engagement de rendre ces normes disponibles pour l'information financière de 2009. Et nous avons réussi grâce au travail acharné de l'équipe dans son entier – le Conseil, les permanents, les comités consultatifs, les parties prenantes qui ont participé aux tables rondes et soumis des lettres de commentaires, les traducteurs, les éditeurs et les responsables de la publication électronique.

Il n'est toutefois pas question de nous endormir sur nos lauriers en 2010. Les normes applicables aux organismes sans but lucratif doivent être finalisées et le niveau de l'activité internationale demeure élevé. Plusieurs des projets de l'IASB sur le point d'être achevés revêtent une importance considérable pour bon nombre d'entités canadiennes qui mettent en œuvre les IFRS. Nous devons nous assurer que ces entités sont bien conscientes des conséquences.

Meilleurs vœux!

Tricia O'Malley

OUVRIR LA VOIE POUR LE BASCULEMENT AUX IFRS

Le CNC a confirmé et communiqué sa décision de remplacer les principes comptables généralement reconnus du Canada par les Normes internationales d'information financière (IFRS) pour les entreprises à but lucratif ayant une obligation d'information du public. La date du basculement aux IFRS a été fixée au 1^{er} janvier 2011.

L'International Accounting Standards Board (IASB) a récemment passé en revue son programme de travail et a rajusté le calendrier de plusieurs projets de modification des IFRS. Par suite de ces rajustements, il semble clair actuellement qu'aucun autre changement significatif apporté aux IFRS ne deviendra obligatoire pour les exercices coïncidant avec l'année civile 2011. Cela ouvre donc la voie aux entités canadiennes qui pourront progresser de façon significative dans leur plan d'adoption des IFRS.

Jusqu'à tout récemment, il semblait possible que des changements importants apportés aux IFRS concernant les états financiers consolidés, la décomptabilisation des actifs financiers, l'évaluation de la juste valeur, la comptabilisation et l'évaluation des instruments financiers, les provisions, les pertes éventuelles et les gains éventuels, puissent être applicables à l'information financière de 2011. Ces projets ont maintenant été retardés de telle sorte que leurs dates d'entrée en vigueur obligatoires seront vraisemblablement postérieures à 2011. Dans le cas de la comptabilisation et de l'évaluation des instruments financiers, bien qu'une nouvelle norme sur le classement et l'évaluation ait été publiée en novembre 2009, il semble très probable que la situation changera de nouveau en 2010 en raison de la convergence avec les normes américaines. On prévoit maintenant que l'adoption des nouvelles IFRS sur la comptabilisation des instruments financiers ne sera pas obligatoire avant 2013.

Toutefois, un certain nombre de changements moins amples apportés aux IFRS pourraient être applicables pour 2011. Ces changements comprennent notamment les modifications récentes touchant le classement des droits de souscription émis, le plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations déterminées et les informations sur les opérations entre apparentés. De plus, il se pourrait que l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) publie de nouvelles interprétations qui seraient applicables en 2011.

Même si certains des projets les plus importants ont été retardés, les entités canadiennes devraient continuer à porter attention aux normes en évolution. Dans certains cas, les entités canadiennes pourraient choisir d'adopter les dispositions d'une nouvelle IFRS de façon anticipée pour éviter d'avoir à modifier une seconde fois leurs méthodes comptables peu de temps après avoir adopté les IFRS. Par exemple, les entités exerçant des activités assujetties à la réglementation des tarifs seront vraisemblablement très intéressées à adopter une norme découlant du projet de l'IASB sur les activités à tarifs réglementés. Dans d'autres cas, une entité pourrait être en mesure de diminuer la probabilité d'une seconde modification de ses méthodes comptables en adoptant une solution prévue dans les IFRS qui est cohérente avec les dispositions probables de la future norme. L'adoption de la méthode de la comptabilisation à la valeur de consolidation (mise en équivalence) pour les partenariats pourrait constituer un exemple de cette situation.

Les nouvelles sont bonnes pour l'adoption des IFRS en 2011. Toutefois, il apparaît clairement que d'autres modifications seront apportées aux IFRS en 2012, 2013 et par la suite.

Les permanents du CNC font régulièrement état de l'incidence des modifications apportées aux IFRS dans un document publié sur le site Web du CNC intitulé «Quelles IFRS devra-t-on vraisemblablement appliquer lors du basculement au Canada en 2011?»

Pour toute question : ian.hague@cica.ca 416-204-3270

NOUS LIVRONS LA MARCHANDISE : NOUVELLES NORMES POUR LES ENTREPRISES À CAPITAL FERMÉ

Décembre 2009 est devenu une étape clé pour la comptabilité canadienne lorsque le CNC a publié un ensemble distinct de normes conçues expressément pour les entreprises à capital fermé. Pour rendre cela possible, le CNC a dû déployer beaucoup d'efforts à l'intérieur d'un calendrier très serré.

Les normes d'information financière du CNC pour les entreprises à capital fermé «canadiennes» sont fondées sur l'approche suivante :

- utilisation du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité existant* comme point de départ;

- conservation de la majorité des normes de comptabilisation et d'évaluation comprises dans le *Manuel* existant, autres que celles prêtant à controverse, avec peu ou pas de modifications;
- nouvel examen des dispositions du *Manuel* existant qui posaient des problèmes considérables aux entreprises à capital fermé, sur la base d'une analyse coûts/avantages;
- réévaluation et diminution d'obligations d'information particulières.

Il importe de souligner tout spécialement les efforts déployés par les membres du CNC Brian Drayton et Tom Scott, qui ont joué un rôle crucial tout au long de l'élaboration des nouvelles normes. Il importe également de remercier tous ceux qui ont participé à la procédure officielle, notamment les membres du comité consultatif spécial mis sur pied par le CNC et composé d'experts du secteur des entreprises à capital fermé. En outre, un nombre important de personnes et d'organisations ont apporté leur contribution en rédigeant une réponse à l'exposé-sondage ou en fournissant des commentaires dans le cadre d'activités telles que les tables rondes. Les commentaires des parties prenantes constituent un élément essentiel de la normalisation et sont d'une importance cruciale pour l'élaboration de normes de haute qualité.

Bien entendu, cela ne signifie pas que le dossier est clos. Le CNC a créé un ensemble de normes qui répondent aux besoins actuels des entreprises à capital fermé, mais ces normes ne sont pas immuables. Elles évolueront et seront l'objet d'améliorations de telle sorte qu'elles puissent continuer de répondre aux besoins du secteur. Le CNC lancera sous peu une invitation aux personnes intéressées à participer à l'évolution des normes comptables pour les entreprises à capital fermé. Ces personnes pourront entrer en communication avec Greg Edwards si elles souhaitent faire partie du nouveau comité consultatif permanent du CNC.

De plus amples informations sur les normes et sur le projet de leur évolution sont accessibles à l'adresse suivante : www.cnccanada.org.

Pour toute question : greg.edwards@cica.ca 416-204-3462

DÉCISION PROVISOIRE QUANT AU CHOIX DES NORMES POUR LES OSBL

En décembre 2008, le CNC et le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) ont publié conjointement un appel à commentaires, *Information financière*

des organismes sans but lucratif, dans le but de solliciter le point de vue des parties prenantes sur la stratégie d'établissement des normes pour ce secteur.

Le CNC a examiné les commentaires reçus à la suite de l'appel à commentaires et, lors de sa réunion d'octobre 2009, a approuvé l'élaboration d'un exposé-sondage qui portera sur l'orientation future des nouvelles normes et le calendrier de leur adoption.

Pour les organismes sans but lucratif (OSBL) qui ne sont pas soumis aux normes comptables du secteur public, le CNC a décidé à titre provisoire que l'exposé-sondage proposera le libre choix entre deux référentiels, soit les normes comptables pour les entreprises à capital fermé, auxquelles s'ajouteront les chapitres de la série 4400 du *Manuel* dûment modifiés pour cadrer avec ces normes, soit les IFRS. Le CNC est conscient du fait que le CCSP entend publier sous peu ses propositions pour les OSBL du secteur public.

Le CNC a également réaffirmé que les dispositions existantes du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité* seront maintenues pour application par les OSBL, du moins jusqu'à ce que la nouvelle orientation relative à l'établissement des normes pour les entités de ce secteur soit approuvée.

Pour toute question : brian.barrington@cica.ca 416-204-3436

AVIS DES EXPERTS CANADIENS EN SOCIÉTÉS DE PLACEMENT

Dans l'exposé-sondage 10, *États financiers consolidés*, publié en décembre 2009, l'IASB a confirmé l'approche actuellement adoptée dans les IFRS suivant laquelle une entité doit consolider toutes les entités contrôlées.

Dans leurs réponses à l'exposé-sondage 10, de nombreux Canadiens et répondants d'autres pays ont remis en question cette proposition parce que, dans certaines situations, ils estiment que la présentation de la juste valeur des participations donnant le contrôle fournit des informations plus utiles pour la prise de décisions. Les membres de l'IASB et ses permanents ont demandé aux tenants de cet autre point de vue d'élaborer une proposition qui permettrait dans certaines situations l'utilisation des justes valeurs aux fins de la présentation des participations donnant le contrôle.

Un groupe d'experts canadiens composé de préparateurs d'états financiers, de conseillers et de représentants des autorités de réglementation ont élaboré une proposition pour le compte de l'Institut des fonds d'investissement du Canada et du British Columbia Investment Manage-

ment Corporation. Durant la période de juin à octobre 2009, ces bénévoles ont consacré beaucoup de temps aux tâches suivantes :

- cerner et proposer un principe de base ainsi que des directives de mise en application;
- tester la proposition afin de déterminer qui serait affecté ou non par son application;
- expliquer l'expérience passée et les directives canadiennes;
- discuter des avantages et des inconvénients de la proposition avec des représentants de l'IASB;
- organiser une discussion entre les représentants de l'IASB et des utilisateurs canadiens d'états financiers afin de faire comprendre leur préférence pour l'information à la juste valeur.

D'autres groupes, comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières, ont également transmis des lettres de commentaires encourageant l'IASB à revoir cette question. En conséquence, la proposition, y compris d'autres propositions soumises par des parties prenantes d'autres pays, a constitué le fondement d'un document publié par les permanents de l'IASB qui devrait faire l'objet de délibérations conjointes entre l'IASB et le Financial Accounting Standards Board en janvier 2010.

En faisant connaître leurs préoccupations et en tirant avantage de leur expertise, ces Canadiens ont fourni à l'IASB un point de départ pour de nouvelles discussions sur les types de participations donnant le contrôle qui pourraient être présentées à la juste valeur. Leurs efforts n'ont pas été vains.

Pour toute question : rebecca.villmann@cica.ca 416-204-3464

NOUVELLES DÉLIBÉRATIONS DU CNC SUR LES COMMENTAIRES REÇUS AU SUJET DES RÉGIMES DE RETRAITE

Quels PCGR les régimes de retraite seront-ils tenus de suivre à compter du basculement aux IFRS en 2011? Le 30 juillet 2009, le CNC a publié un exposé-sondage, *Régimes de retraite*, assorti d'une période de commentaires qui a pris fin le 31 octobre 2009. L'exposé-sondage reflète la décision du CNC selon laquelle, au moment de l'adoption des IFRS par les entreprises ayant une obligation d'information du public, les régimes de retraite continueraient d'établir leurs états financiers conformément aux PCGR canadiens, plutôt que selon la norme IAS 26, *Comptabilité et rapports financiers des régimes de*

retraite. Le CNC a examiné l'étendue des changements qui devraient être apportés au chapitre 4100, «Régimes de retraite», et il s'est demandé si d'autres indications en plus de celles énoncées dans le chapitre 4100 seraient nécessaires après 2011 et, dans l'affirmative, quelle en serait la source appropriée.

Les propositions comprenaient l'exigence d'évaluer tous les actifs détenus sous forme de placement et tous les passifs relatifs aux placements à la juste valeur conformément au projet d'IFRS sur l'évaluation à la juste valeur, l'exigence de présenter les obligations au titre des prestations de retraite dans le corps même de l'état de la situation financière, ainsi que l'exigence de fournir davantage d'informations sur le portefeuille de placements du régime de retraite. Les propositions comportaient également l'exigence d'établir les états financiers conformément à certaines normes générales des IFRS comme la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, étant donné que les normes proposées pour les régimes de retraite seraient des normes distinctes et constitueraient la Partie IV du *Manuel*.

À l'heure actuelle, le CNC a amorcé de nouvelles délibérations sur les propositions à la lumière des commentaires reçus des parties prenantes, y compris les points de vue recueillis en table ronde ainsi que dans près de 30 lettres de commentaires. Les questions importantes soulevées par les répondants comprennent la comptabilisation de l'ajustement de la valeur actuarielle d'un actif, la comptabilisation et la décomptabilisation des actifs financiers et des passifs financiers, la consolidation des actifs détenus sous forme de placements et des passifs relatifs aux placements, l'utilisation d'une source unique de PCGR lorsqu'une question n'est pas traitée, les conséquences d'un retard dans la finalisation de la norme proposée de l'IASB sur l'évaluation à la juste valeur et la clarification du champ d'application pour les régimes autres que les régimes de retraite.

Le CNC prévoit publier des normes définitives au cours du premier trimestre de 2010, lesquelles s'appliqueraient aux états financiers annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'adoption anticipée serait permise.

Pour de plus amples informations sur le projet relatif aux régimes de retraite, rendez-vous à l'adresse : www.cncanada.org

Pour toute question : nancy.estey@cica.ca 416-204-3271

LE CNC MET SUR PIED UN GROUPE DE DISCUSSION SUR LES IFRS

La première réunion du Groupe de discussion sur les IFRS (GDI) du CNC a eu lieu le 25 novembre 2009. Présidé par Doug Cameron, membre du CNC, le GDI constitue un forum public où il est possible de discuter des questions relatives à l'application des IFRS au Canada. Le GDI présente des recommandations au CNC sur l'opportunité de soumettre des questions particulières à l'IASB ou à l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC).

Lors de cette première réunion, un éventail de questions ont été discutées, dont le traitement des écarts actuariels inscrits à l'état de la situation financière au moment du passage aux IFRS, les actions accréditatives, les opérations entre apparentés, les taux d'imposition quasi-adoptés, les valeurs résiduelles non garanties aux fins de la détermination du taux d'intérêt implicite d'un contrat de location et les droits à congés payés. Ces questions ont été soulevées lors de consultations menées auprès des parties prenantes sur les défis posés par la détermination du traitement comptable approprié conforme aux IFRS.

Le GDI joue un rôle important sur le plan des relations entre l'IASB et les parties prenantes canadiennes. Il donne l'occasion aux Canadiens de discuter de leurs préoccupations avec un groupe de personnes qui proviennent d'horizons très diversifiés et qui connaissent bien les IFRS. Il permet également d'évaluer si les questions sont suffisamment importantes pour être soumises à l'IASB ou à l'IFRIC aux fins d'une interprétation ou d'une autre mesure de normalisation.

Afin de permettre aux Canadiens de participer facilement aux discussions du GDI, les réunions sont ouvertes au public et diffusées sur Internet. La diffusion sur Internet est archivée, et comprend un résumé des questions

discutées. Le GDI prévoit se réunir à chaque trimestre, et ses prochaines réunions auront lieu le 4 mars 2010 à Toronto et le 1^{er} juin 2010 à Calgary.

Vous êtes invités à soumettre des questions, qui seront examinées par le GDI, à l'adresse florita.dinglasan@cica.ca. De plus amples informations sur la manière de soumettre des questions, ainsi que sur le GDI en général, sont disponibles à l'adresse www.cnccanada.org.

Pour toute question : ian.hague@cica.ca 416-204-3270

INSTRUMENTS FINANCIERS : NOUVELLES ORIENTATIONS

En réaction à la récente crise des marchés financiers, l'IASB a publié la première des trois révisions qu'il prévoit publier relativement à ses normes sur les instruments financiers. La norme IFRS 9 modifie les exigences relatives au classement et à l'évaluation contenues dans la norme IAS 39 et entrera en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2013. Tous les actifs financiers seront classés soit comme évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, soit comme évalués au coût après amortissement sur la base de leurs caractéristiques et du modèle d'affaires selon lequel ils sont gérés. L'adoption anticipée est permise et, si l'entité procède ainsi, les exigences auxquelles elle devra se conformer au moment du passage aux IFRS pourraient être modifiées. Un exposé-sondage proposant un nouveau modèle de dépréciation pour les actifs financiers évalués au coût après amortissement a été publié en novembre 2009, assorti d'une période de commentaires prenant fin le 30 juin 2010. Un autre exposé-sondage dans lequel seraient proposées des modifications à la comptabilité de couverture devrait être publié au début de 2010.

Pour toute question : kate.ward@cica.ca 416-204-3437

CNC

Normes comptables

Présidente du CNC

Tricia O'Malley, FCA
416-204-3314
tricia.omalley@cica.ca

Directeur

Peter Martin, CA
416-204-3276
peter.martin@cica.ca

Directeurs de projets

Greg Edwards, CA
416-204-3462
greg.edwards@cica.ca

Nancy Estey, CA
416-204-3271
nancy.estey@cica.ca

Ian Hague, CA
416-204-3270
ian.hague@cica.ca

Karen Jones, CA
416-204-3463
karen.jones@cica.ca

Harry Klompas, CA
416-204-3236
harry.klompas@cica.ca

Grace Lang, CA, CPA
416-204-3478
grace.lang@cica.ca

Karen McCardle, CA
416-204-3465
karen.mccardle@cica.ca

Karlene Mulraine, CA, CPA
416-204-3466
karlene.mulraine@cica.ca

Rebecca Villmann, CA, CPA
416-204-3464
rebecca.villmann@cica.ca

Mark Walsh, FCA
416-204-3453
mark.walsh@cica.ca

Kate Ward, CA
416-204-3437
kate.ward@cica.ca

Adjointe administrative

Florita Dinglasan
416-204-3279
florita.dinglasan@cica.ca

Secrétaire administrative

Marites Alvarez
416-204-3285
marites.alvarez@cica.ca

Préparé sous la direction de :

Harry Klompas, CA

Des exemplaires de *CNC* peuvent être obtenus sur le site Web du CNC à l'adresse www.cnccanada.org, ou en communiquant avec Florita Dinglasan.

TENEZ-VOUS AU COURANT AVEC LE *CNC* ÉLECTRONIQUE

Les lecteurs voudront bien prendre note qu'à partir de 2010, le bulletin *CNC* ne sera disponible qu'en version électronique. Pour vous tenir au courant des activités du Conseil des normes comptables, vous êtes invités à vous abonner en ligne en allant à l'adresse www.cnccanada.org et en cliquant sur le bouton d'inscription à la gauche de la page. Vous pouvez aussi nous transmettre votre adresse courriel en utilisant la carte postale affranchie ci-jointe.

Conseil des normes comptables

277, rue Wellington Ouest
Toronto (Ontario) M5V 3H2

Available in English